

**COMITE SYNDICAL STATUTAIRE  
SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2011**

- Maison du Parc -

**Etaient présents :**

Avec voix délibérative :

M. VANDEWALLE	Vice-Président du Conseil Général des Yvelines, Président du Parc
Mme AUBERT	Conseillère générale des Yvelines
M. FISCHER	Conseiller régional d'Ile-de-France
Mme BONZANI	Conseillère régionale d'Ile-de-France
M. CHIVOT	Maire-adjoint d'Auffargis
M. POUPART	Maire de Bonnelles
Mme LE TEXIER-JAULT	Maire de Bullion
M. QUERARD	Maire de La Celle-Les-Bordes
M. MEMAIN	Maire de Cernay-la-Ville
M. PANNETIER	Maire de Châteaufort
Mme LEVASSEUR VON EUW	Maire-adjoint de Chevreuse
M. MONTEGUT	Maire-adjoint de Choisel
Mme LEMONNIER	Maire-adjoint de Dampierre-en-Yvelines
M. ALISSE	Maire-adjoint de Lévis-Saint-Nom
M. ALLES	Maire de Longvilliers
M. BESCO	Conseiller municipal de Magny-les-Hameaux
M. CRENO	Maire du Mesnil-Saint-Denis
M. PELLETIER	Maire de Milon-La-Chapelle
M. BENIZE	Maire de Rochefort-en-Yvelines
Mme GOSSARE	Maire de Saint-Forget
M. GUEGUEN	Conseillère municipale de Saint-Lambert-des-Bois
M. SAUTIERE	Maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse
M. LEBRETON	Maire-adjoint de Senlis
M. AMOSSE	Conseiller municipal de Vieille-Eglise-en-Yvelines

Avec voix consultative :

Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc)

**Ainsi que :**

Mme MEURGER (Présidente commission *Urbanisme/Habitat/Paysage*)  
M. PAQUIER (Conseil Régional)  
M. POUYE (DRIEE IdF)  
M. BERGER (CESER IDF)  
Mme LECUYER (Qualité de la Vie – CCP Limours) et Mme ALBERT (Vivre au Val St Germain)

Mmes LE LAGADEC, DRANSART, DUC, MAUSSION, WOLFF  
MM. DELILLE, HARDY, MARGAT, POUZERGUES, ROMBAUTS, SANCH (PNR)  
MM. CAILLAUD et COHEN (Presse)  
Mmes GEORGET, MICHAUD, MOREAU, PROTAIN, M. LE BOHEC (Q.S.E.)

**Pouvoirs :**

- Pouvoir de Mme PECRESSE à M. POUPART
- Pouvoir de M. SCHMITZ à M. VANDEWALLE

**Absents excusés**

M. FIDELLE – M. JENNER et Mme FADEUILHE – M. DE WINTER

Monsieur VANDEWALLE accueille les participants et constate que le quorum est réuni. Il fait état des pouvoirs reçus : Mme PECRESSE à M. POUPART et M. SCHMITZ à M. VANDEWALLE.

## **Compte rendu du Comité syndical du 14 juin 2011**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

### **D.M. n° 1**

---

Cette décision modificative est présentée dans le contexte particulier de l'extension du territoire du Parc naturel régional, qui s'est traduite par l'adoption par le Comité syndical réuni le 14 juin 2011 de l'avenant au Contrat de parc (2<sup>e</sup> phase – 2011/2013).

De ce fait, cette décision modificative se divise en trois volets (cf. annexes jointes) :

- un volet d'ajustements techniques des comptes budgétaires.
- de nouvelles opérations, dédiées aux communes de l'Essonne et financées à 60% par la Région Ile-de-France et à 40% par le Conseil Général de l'Essonne. Ces opérations visent à compenser le fait que le Budget primitif 2011 ne portait que sur le territoire des Yvelines.
- de nouvelles opérations concernant l'ensemble du territoire élargi et donc financées à 60% par la Région Ile-de-France, à 33,73% par le Conseil Général des Yvelines et à 6,27% par le Conseil Général de l'Essonne.

Cette décision modificative n° 1 est équilibrée en dépenses et en recettes, pour un montant global de 674.360,40 € répartis comme suit :

- section d'investissement : 167.320,40 €
- section de fonctionnement : 507.040,00 €

### **Indemnité de conseil du nouveau Trésorier principal**

---

En 2008, le Comité syndical du Parc a voté une indemnité de conseil au Trésorier principal de Chevreuse. Cette délibération, valable pour toute la durée du Comité syndical actuel, doit être renouvelée car Madame Codron, Trésorier principal de Chevreuse en 2008, a été remplacée à la fin de l'année 2010 par Madame Catherine Albaret. Afin que Madame Albaret puisse percevoir cette indemnité de conseil, il est demandé au Comité syndical d'en approuver le principe.

### **Modification du tableau des effectifs et création d'un poste de Directeur-adjoint**

---

Dans le cadre de la révision de la Charte et de l'élargissement du territoire, l'équipe technique du PNR s'est progressivement étoffée depuis 2008. La mise en œuvre d'une gouvernance renouvelée du PNR, adaptée à un territoire élargi, le conduit à faire évoluer l'organisation du travail de l'équipe technique. Pour ce faire, il est envisagé de recruter un directeur-adjoint. Pour cela, il faut modifier le tableau des effectifs du Parc, afin de créer un poste d'ingénieur titulaire.

### **Approbation du Contrat de Bassin « Yvette amont » (2011-2015)**

---

Une nouvelle contractualisation est en passe d'être conclue entre les collectivités locales du bassin versant de l'Yvette amont, le Conseil Régional d'Ile-de-France, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Général de l'Essonne, sous la forme d'un « Contrat de Bassin – Contrat Global pour l'Eau ». Ce Contrat permet aux collectivités locales d'inscrire leurs demandes de subvention pour leurs projets « eaux » dans un cadre cohérent, coordonné et selon une approche globale et solidaire au sein du bassin versant. S'agissant d'un contrat d'objectifs, les collectivités locales gardent la possibilité de présenter leurs projets détaillés aux financeurs tout au long du contrat.

Ce Contrat de Bassin est porté et coordonné par le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Il concerne les années 2011 à 2015 et a été rédigé après un « état des lieux » destiné à préciser et hiérarchiser des objectifs liés à l'eau (eau potable, eau usée, eau pluviale et ruissellement, rivières et zones humides).

Les collectivités locales pourront alors approuver le texte finalisé du document contractuel du Contrat de Bassin.

Il est demandé pour cela au Comité syndical du parc d'approuver l'ensemble du texte du document contractuel du « Contrat de Bassin de l'Yvette amont – Contrat Global pour l'Eau 2011-2015 » et, en particulier l'article 7.4 « Engagement des maîtres d'ouvrage ».

### **Convention de partenariat entre le PNR et la mairie des Essarts-le-Roi pour une expérimentation « d'intensification pavillonnaire » dans le cadre du projet de recherche « BIMBY ».**

---

Le projet de recherche BIMBY (« *Built in My Back Yard* », <http://bimby.fr/>) est une réponse à un appel à projets « Villes durables » 2009 de l'Agence Nationale de Recherche. Il est porté par un groupement de 10 partenaires publics et est piloté par deux bureaux d'études du Réseau Scientifique et Technique du MEEDDM : le CETE Normandie et le CETE Ile-de-France.

Le projet BIMBY s'intéresse à la construction diffuse à l'intérieur des tissus bâtis, notamment pavillonnaires, qui représente une part importante de la production de logements et qui doit être vu comme un potentiel et une filière à exploiter pour répondre aux enjeux du logement en France.

Pour cela, les porteurs du projet étudient en détail cette filière de construction, ses acteurs, son fonctionnement, ses territoires privilégiés, les facteurs qui la favorisent ou la limitent, etc. L'hypothèse centrale du projet consiste à penser qu'en encourageant, en maîtrisant les initiatives individuelles de construction, les acteurs publics peuvent répondre à leur objectif de création de logements.

Cette hypothèse rejoint les objectifs du Parc, qui à travers sa Charte cherche à promouvoir un urbanisme endogène, innovant et peu consommateur d'espace, et ceux de la commune des Essarts-le-Roi, qui à travers son PLU en cours d'élaboration recherche des solutions adaptées pour la création de logements.

Le Parc et la Commune ont donc conjointement sollicité le CETE Ile-de-France pour expérimenter sur ce territoire des Essarts-le-Roi les principes et les méthodes développés par le projet BIMBY. Cette expérimentation s'inspirerait de la démarche déjà amorcée depuis environ un an au Tremblay-sur-Mauldre.

Il est donc proposé au Comité syndical d'approuver le projet de convention de partenariat avec la Commune des Essarts-le-Roi et le CETE Ile-de-France. Le budget de cette expérimentation est estimé à 10.000 €, avec une participation de la Commune des Essarts-le-Roi de 3.000 €.

M.Vandewalle ajoute que cette démarche est très soutenue par le ministère du logement qui en a fait état publiquement par la voix de son secrétaire d'Etat, Benoît Appar. Le président évoque également une autre solution de recomposition du paysage pavillonnaire à Maurepas notamment (largement subventionnée par le FEDEY) dont il souhaite qu'elle soit suivie par l'équipe technique du Parc.

Il ajoute que la démarche expérimentale BIMBY est tout à fait volontaire et ne s'impose pas aux communes.

### **Nouveaux tarifs**

---

Afin de pouvoir vendre des produits et des prestations, la Parc doit délibérer pour en fixer les tarifs, ainsi que l'impose la réglementation de la comptabilité publique.

De nouveaux tarifs sont donc soumis au vote du Comité syndical :

- Pour une nuitée au gîte d'étape de la Maison de Fer : 15 € par personne.
- Pour une journée au gîte d'étape de la Maison de Fer : 110 € par groupe.
- Pour une demi-journée au gîte d'étape de la Maison de Fer : 60 € par groupe.
- Pour une nuitée au gîte d'étape des Hauts-Besnières : 15 € par personne.
- Pour une journée au gîte d'étape des Hauts-Besnières : 150 € par groupe.
- Pour une demi-journée au gîte d'étape des Hauts-Besnières : 90 € par groupe.
- Pour le recueil « Poètes dans la nature » : 10 € par exemplaire.
- Pour le pot de miel de 250 g. : 3,50 €.
- Pour la mini-carte IGN « Forêt de Rambouillet » : 6,20 €.

Le prix du petit pot de miel est validé comme les autres tarifs mais est apparu comme relativement onéreux aux membres du comité syndical.

### **Validation des subventions attribuées par le comité d'attribution des aides économiques du 19 juillet 2011**

---

La présente délibération soumet au Comité syndical la liste des aides attribuées par le comité des aides économiques qui s'est tenu le 19 juillet 2011, présidé par M. Robert DELOROZOY, Président de la *Commission Développement économique* du Parc.

Une seule aide ne sera probablement pas accordée faute de pouvoir obtenir les autorisations d'exercer cette activité (plomberie-chauffage) sur la commune de Senlisse et un bail autorisant la sous-location.

### **Convention-cadre de partenariat avec le Musée national de Port-Royal des Champs.**

---

Le Parc naturel a réalisé depuis plusieurs années des projets en partenariat avec le GIP - Musée National de Port-Royal : organisation de la *Fête de la Nature* et du *Forum Eco-jardin* sur le site des Granges au printemps 2009, animations patrimoniales autour de concerts ou d'autres événements culturels par l'animateur patrimoine et par les guides de Parc, participation au chantier de rénovation architecturale et paysagère du site et du chemin Jean Racine...

L'ensemble des objectifs partagés de mise en valeur du patrimoine sont exposés dans une convention-cadre reliant le Parc et le Musée national, laquelle a notamment pour objet de déterminer les axes de coopération, qui seront déclinés par la suite dans un programme d'actions annuel.

Le Parc et le Musée avec le concours de son association musicale s'engagent à co-construire des propositions originales d'animations autour de concerts ou de toute autre manifestation artistique (théâtre, exposition...) qui mettent en valeur le patrimoine du Parc. La convention cadre précise

également les modalités de communication des deux organismes publics sur leurs événements respectifs, notamment ceux élaborés en commun.

Le programme d'animations pédagogiques du Musée et de son association figure par ailleurs dans le catalogue d'offres pédagogiques distribué aux enseignants du Parc et aux instances de l'Education nationale.

Madame Gossare et M. Poupart expriment des réserves non sur le fond de cette convention mais sur les modalités concrètes du partenariat avec l'association culturelle du Musée (APRC). Ils forment le vœu qu'une organisation plus satisfaisante puisse être trouvée lors d'événements culturels communs.

Le comité syndical s'accorde cependant à penser qu'il est important que des liens solides puissent être entretenus avec le seul musée national du territoire.

### **Attribution de la marque « *Produit du Parc* » pour le miel de l'APRC**

---

L'Association pour le Rayonnement du site de Port-Royal des Champs (APRC) a repris en 2011 la gestion du rucher pédagogique d'Ors. Ce partenariat avec le Parc a été validé par le Bureau syndical le 18 mai dernier. Pour le miel produit, l'APRC a demandé à bénéficier du label Marque Parc. En effet, la charte de la marque « *produit du Parc* » pour le miel toutes fleurs a été validée par la Commission « *Marque Parc* » de la Fédération des parcs naturels régionaux en 2009.

Le 12 juillet 2011, le Comité « Marque Parc » du PNR a donné son accord au projet de l'APRC, validant la visite d'agrément effectuée auprès de l'APRC. Il est donc demandé au Comité syndical d'accorder ce label à l'APRC.

### **Attribution de la marque « *Accueil du Parc* » à la guide de Parc, Anne-Claire SACHOT**

---

Anne-Claire Sachot, Guide de Parc, a demandé à bénéficier du label « Accueil du Parc » pour les prestations d'accompagnement de loisirs et de découverte. Comme pour le point précédent, le Parc a obtenu l'accord de la Fédération des parcs naturels régionaux pour sa charte de la marque « Accueil du Parc ».

Le 12 juillet 2011, le Comité « Marque Parc » du PNR a donné son accord au projet d'Anne-Claire Sachot, validant la visite d'agrément effectuée auprès de la guide accompagnatrice. Il est donc demandé au Comité syndical de lui accorder ce label.

### **Avenant à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour le portail du châtelet**

---

A l'occasion des travaux d'aménagement des nouveaux locaux de la Maison du Parc, la question du remplacement du portail d'entrée du Château de la Madeleine s'est posée, car ce portail est actuellement en mauvais état, voire dangereux. Cette dangerosité a conduit dernièrement les services du Conseil Général des Yvelines à le renforcer, mais ces aménagements ne peuvent être que temporaires. Par ailleurs, la façade extérieure du Châtelet, rénovée, s'accorde mal avec ce portail.

Pour cela, le Parc a voté à l'occasion de son budget primitif 2011 une opération n°677, destinée à financer le remplacement de ce portail. Cette opération est intégralement subventionnée par le Conseil Général des Yvelines.

Afin de mettre en place ce financement et de lancer ces travaux, il faut conclure un avenant à la convention d'autorisation du domaine public départemental, signée le 26 avril 2010 afin de confier au Parc les travaux d'aménagement du Châtelet. Or, comme le portail est intégré dans ce bâtiment, il convient donc de passer cet avenant. Cela permettra au Conseil Général des Yvelines de confier la mise en œuvre de ces travaux au Parc naturel régional.

Il est donc demandé au Comité syndical du Parc d'approuver ce projet d'avenant et d'autoriser le Président à le signer.

### **Convention de partenariat avec la Maison de la Poésie dans le cadre de PoesYvelines - La semaine des Poètes**

---

Le Parc et la Maison de la Poésie de Saint-Quentin-en-Yvelines ont élaboré conjointement un projet d'animation, autour de « PoésYvelines, la semaine des poètes », à l'initiative du Conseil Général des Yvelines et organisée par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Ce projet, prévu entre le 1er et le 10 octobre 2011, se compose de :

- L'édition d'un recueil à partir des textes commandés les années précédentes à 6 poètes et de photographies.
- 3 lectures-rencontres dans les réserves naturelles du PNR, accompagnées par un guide naturaliste du PNR :
  - o Le samedi 1<sup>er</sup> octobre à 11h avec les poètes Sophie Loizeau et Roland Nadaus à la réserve naturelle du *Moulin d'Ors*.
  - o Le dimanche 2 octobre à 11h avec les poètes Lydia Padellec et Hervé Martin à la réserve naturelle *Val et Coteaux de Saint-Rémy-les-Chevreuse*
  - o Le dimanche 9 octobre à 11h avec les poètes Pascale Petit et Mario Urbanet à la réserve naturelle des *Etangs de Bonnelles*.
- Une après-midi de lectures et d'animations médiévales au Château de la Madeleine à Chevreuse le dimanche 9 octobre à 14h avec les poètes Claude Ber, Jean-Luc Despax et Lydia Padellec et l'association ZZ Spectacles.

Le Parc s'engage à :

- organiser l'accueil du public lors des manifestations
- mettre à disposition au moins une personne pour accueillir l'équipe technique et artistique
- prendre à sa charge la moitié du coût de l'édition du recueil « des poètes dans la nature ».
- prendre à sa charge les guides naturalistes qui accompagneront les lectures-rencontres.
- prendre à sa charge la moitié de la prestation du Cercle des 4 Arthur soit 1375€ TTC. Il versera cette somme directement à l'association ZZ Spectacle.

La participation du Parc, estimée à 3.375 € TTC (hors frais photographiques, de réception et musicien éventuel), comprend l'édition du recueil et l'animation au château de la Madeleine par les associations 4A et ZZ spectacles.

### **QUESTIONS DIVERSES**

---

. Information sur les couloirs aériens : relèvement des altitudes d'interception ILS en atterrissage face à l'Est à l'aéroport d'Orly.

Après l'exposé liminaire de M. POUPART, qui insiste sur le caractère injuste de cette modification des couloirs aériens qui vise les territoires ruraux protégés, en raison de leur population plus faible (les parcs du Vexin, du Gâtinais, de Chevreuse sont concernés par cette modification des modalités de desserte des aéroports d'Orly et de Roissy), le comité syndical décide de prendre une motion afin que la DGAC sollicite le recours à un arbitrage qui serait réalisé par Eurocontrol.

. Information sur les avis finaux du CNPN et du Préfet de Région sur la Charte 2011/2013 et calendrier.

Le président informe le comité syndical de l'avis favorable du Conseil National de Protection de la Nature exprimé par 16 voix pour, 1 abstention et une voix contre. Il explique que l'opposition du rapporteur de la Charte est beaucoup liée aux ambiguïtés du code de l'Environnement qui fait obligation à un parc naturel de comporter en annexe un plan de circulation des engins à moteur et d'établir le recensement de l'ensemble des mesures et arrêtés pris par les maires pour régler la circulation des engins à moteur sur les espaces naturels. Cette obligation apparaît comme difficilement atteignable lors d'une création ou lors d'une extension majeure comme ce fût le cas pour le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse. Il n'était pas possible non plus d'adopter de rédaction plus contraignante dans le texte de la Charte en raison du principe d'autonomie des collectivités territoriales : le Parc n'est pas en mesure d'exercer une quelconque contrainte sur le pouvoir de police du maire.

L'avis du préfet de Région est globalement favorable mais comporte cependant une réserve sur la figuration au plan de parc des surfaces maximum des projets d'extension de zones d'activités économiques. Ce point devrait être clarifié grâce à des échanges avec le Ministère en charge de l'Ecologie. L'avis exprime également le souhait que la notion de compatibilité soit explicitée par un alinéa figurant sur le plan du Parc. Il formule à nouveau des interrogations des services de l'Etat sur le périmètre du Parc.

M. POUYE précise que cet avis a aussi une portée interne afin d'encourager les services de l'Etat à suivre de très près les expérimentations du parc notamment en matière d'urbanisme (densification des cœurs de village) et à être associés à leur évaluation.

. Information sur la manifestation envisagée à l'occasion de la publication du décret de classement.

Le décret de classement devrait intervenir à la fin octobre.

La manifestation liée à cette signature qui devait se tenir le 12 novembre prochain serait probablement reportée au printemps, en raison de l'absence du président de Région et de la Ministre de l'Environnement.